

L'hon. M. POWER: Nous n'avons pas de médecin en fonctions au Japon. Je suppose que les immigrants japonais sont examinés, comme les autres, à leur arrivée.

M. HEAPS: L'examen est-il le même que pour les Européens?

L'hon. M. POWER: Voulez-vous dire l'examen que subissent les Japonais?

M. HEAPS: Oui.

L'hon. M. POWER: Je le suppose. Ils ne subissent pas cet examen avant de s'embarquer. Nous n'avons pas d'inspecteurs médicaux au Japon.

M. HEAPS: Je sais à quoi m'en tenir au sujet de la rigueur des examens qui ont parfois lieu tant sur le continent européen qu'à Londres. J'ai connu des gens qui ont été rejetés et qui, venus subséquemment dans notre pays, furent déclarés en parfait état de santé. On peut se tromper, bien entendu. Mais je désirerais savoir si les choses se passent de la même façon sur la côte du Pacifique et sur le littoral de l'Atlantique.

L'hon. M. POWER: On me dit que l'examen est le même. Je ne sais comment un incident du genre de celui que l'honorable député a mentionné a pu se produire.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre voudrait-il examiner l'opportunité d'envoyer un médecin canadien faire des examens au Japon, ou de recourir aux services d'un médecin canadien résidant déjà dans ce pays?

L'hon. M. POWER: Je regrette de ne pas avoir suffisamment suivi le débat sur l'immigration japonaise pour savoir au juste combien d'immigrants sont venus du Japon. Il n'y en a pas eu plus de 75, n'est-ce pas?

M. REID: Il y en a eu 155.

L'hon. M. POWER: Je ne sais pas s'il conviendrait de tenir un médecin dans ce pays-là pour examiner un si faible nombre d'immigrants. En envoyant des médecins canadiens en Europe, on visait avant tout à faciliter l'immigration—je ne veux toutefois pas dire qu'il en est encore ainsi. Mais le but que l'on visait, c'était de faciliter l'examen médical des immigrants à leur arrivée au Canada.

L'hon. M. DUNNING: A cause des inconvénients qu'on leur aurait fait subir en les renvoyant outre-mer.

L'hon. M. POWER: Je crois que cette initiative résulta surtout des démarches prises par les compagnies de navigation. Il fut un temps où les autorités de l'immigration imposaient de fortes amendes à ces compagnies [L'hon. M. Stirling.]

lorsqu'elles amenaient chez nous des immigrants auxquels l'entrée au pays était refusée.

L'hon. M. STIRLING: Il leur fallait les ramener gratuitement outre-mer.

L'hon. M. POWER: Je crois que les églises et d'autres organismes firent également des démarches en ce sens.

M. BARBER: Les mêmes règlements sont-ils en vigueur aux endroits par où passent les gens qui arrivent des Etats-Unis?

L'hon. M. POWER: Non, on n'y fait aucun examen.

M. BARBER: Pas d'examen?

M. HEAPS: Ces règlements ne s'appliquent qu'aux personnes qui cherchent à se fixer au pays.

L'hon. M. POWER: Le navire doit quand même se munir de la libre pratique. Ce n'est pas un examen médicale approfondi, mais le navire doit obtenir la libre pratique.

L'hon. M. STIRLING: Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas d'examen médical à la frontière américaine?

L'hon. M. POWER: Le fonctionnaire des douanes jette un coup d'œil sur l'immigrant et s'il a des doutes il fait demander le médecin de service.

M. BARBER: J'ai connu des personnes venant des Etats-Unis dans l'intention de se fixer au Canada et qui, ne pouvant produire un certificat médical, ne furent pas admises.

L'hon. M. POWER: Le département de l'Immigration doit recevoir satisfaction, sinon il fait demander un médecin, à nos frais je suppose, pour s'assurer que la personnes est en assez bonne santé pour être admise au pays. Nous n'avons pas de médecins stationnés dans tous les ports d'entrée américains.

M. HEAPS: L'examen ne s'applique qu'aux personnes venant des Etats-Unis qui désirent se fixer au Canada?

L'hon. M. POWER: Oui.

M. HEAPS: Pas aux touristes?

L'hon. M. POWER: Non.

(Le crédit est adopté.)

Hygiène infantile et maternelle, \$17,770.

M. McCANN: Où en est-on de l'organisation de ce service?

L'hon. M. POWER: Il a fallu un peu de temps pour l'organiser. Après l'adoption du crédit, il a fallu annoncer les positions de chef et d'adjoints de ce service. On l'a fait en septembre ou octobre; le Dr Couture fut nommé chef de la division et madame Chassé,